

(couverture sur papier format A4 200g/m²)

CAHIER D'INVENTAIRE D'OISEAUX DETENUS VISES A L'ANNEXE 2
DE L'ARRETE ROYAL DU 20 JUILLET 1972

DELIVRE PAR :

PROPRIETAIRE DES OISEAUX :

N° D'ORDRE DU CAHIER D'INVENTAIRE

VERIFIE PAR

NOMS				
QUALITES				
SIGNATURES				
DATES				

Vu et approuvé pour être annexé à l'arrêté de l'Exécutif du 28 juillet 1982 réglant pour la Région wallonne la détention et l'échange d'oiseaux et permettant un approvisionnement temporaire d'oiseaux, par application des dispositions de l'arrêté royal du 20 juillet 1972 relatif à la protection des oiseaux.

Pour le Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon chargé de la Tutelle et des Relations extérieures, absent :
Le Ministre de la Région wallonne pour le Logement et l'Informatique,
A. BERTOUILLE

Le Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne,
M. WATHELET